



Saint-Julien vous parle

INFO-CONSEIL

Une séance ordinaire du Conseil s'est tenue le 2 décembre dernier, dans les bureaux de la municipalité. Lors de cette séance, il fut question des sujets suivants :

Déclaration des intérêts

Les élus ont déposé en séance leurs déclarations d'intérêts pécuniaires, tel que requis par la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipales*.

Gosford 2e tronçon

Une résolution a été adoptée pour communiquer au Ministère des transports l'intention du Conseil de réaliser les travaux d'asphaltage sur le 2e tronçon de Gosford, ceci conditionnellement à l'obtention d'une subvention du Ministère.

Dépôt de projets

Une résolution fut adoptée pour le dépôt de 3 projets au Fonds de développement des territoires.

Ces projets visent à se doter d'un

plan de développement, d'une stratégie de valorisation du milieu et de la bonification du camp de jour.

Bibliothèque

Monsieur Michel Tremblay a été nommé responsable de la *Bibliothèque des Z'Hauteurs* en remplacement de monsieur Martin Cloutier.

Sécurité civile

Une résolution a été adoptée pour procéder à l'achat de deux génératrices.

L'une pour le bureau municipal, qui deviens en temps de crises le bureau coordonnateur de l'aide et des secours, et l'autre pour le Centre communautaire qui, lui, peut servir de refuge.

Rémunération des élus

Un avis de motion a été donné pour l'adoption en janvier d'un nouveau règlement sur la rémunération des élus.



DANS CE NUMÉRO

Info-Conseil.....	1
Avis public.....	2
Avis public	3
Vœux de Noël.....	4
Horaire des Fêtes	4
Calendrier des séances	4

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JULIEN
AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux personnes et organismes intéressés,

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le règlement numéro 373 amendant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 245 est entré en vigueur le 2 décembre 2019.
2. Ce règlement a pour effet d'exiger l'obtention d'un certificat d'occupation pour utiliser une partie d'une habitation pour un usage complémentaire tel que défini au règlement de zonage.
3. Une copie du règlement numéro 373 est disponible pour consultation au bureau municipal, 787, Chemin Saint-Julien, lundi au jeudi de 8 heures à 16 heures et le vendredi de 8 heures à midi.

Donné à la municipalité de Saint-Julien, ce 16 décembre 2019

Martin Cloutier
Directeur général, secrétaire-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JULIEN
AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux personnes et organismes intéressés,

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le règlement numéro 374 amendant le règlement établissant le tarif des permis et certificats numéro 326 est entré en vigueur le 2 décembre 2019.
2. Ce règlement a pour effet d'exiger un montant pour un certificat d'occupation pour utiliser une partie d'une habitation unifamiliale isolée pour un logement intergénérationnel.
3. Une copie du règlement numéro 374 est disponible pour consultation au bureau municipal, 787, Chemin Saint-Julien, du lundi au jeudi, de 8 heures à 16 heures, et le vendredi de 8 heures à midi.

Donné à la municipalité de Saint-Julien, ce 16 décembre 2019.

Martin Cloutier
Directeur général, secrétaire-trésorier

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DES APPALACHES

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JULIEN

AVIS DE MOTION

Aux personnes et organismes intéressés,

AVIS DE MOTION est donné de ce qui suit :

1. Le règlement numéro 376 sur la taxation 2020 entrera en vigueur dans une séance ultérieure du Conseil.
2. Ce règlement a pour effet de maintenir les taux de taxation comme ils étaient en 2019.
3. Une copie du règlement numéro 376 est disponible pour consultation au bureau municipal, 787, Chemin Saint-Julien, lundi au jeudi de 8 heures à 16 heures et le vendredi de 8 heures à midi.

Donné à la municipalité de Saint-Julien, ce 16 décembre 2019

Martin Cloutier

Directeur général, secrétaire-trésorier

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DES APPALACHES

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JULIEN

AVIS DE MOTION

Aux personnes et organismes intéressés,

AVIS DE MOTION est donné de ce qui suit :

1. Le règlement numéro 375 remplaçant le règlement 352 relatif au traitement des élus municipaux sera adopté dans une séance ultérieure du Conseil.
2. Ce règlement a pour effet le salaire des élus et d'ajouter des jetons de présence pour les comités avec charges.
3. Une copie du règlement numéro 375 est disponible pour consultation au bureau municipal, 787, Chemin Saint-Julien, lundi au jeudi de 8 heures à 16 heures et le vendredi de 8 heures à midi.

Donné à la municipalité de Saint-Julien, ce 16 décembre 2019

Martin Cloutier

Directeur général, secrétaire-trésorier

SAINT-JULIEN

Nommée en l'honneur de l'abbé Julien Melchior Bernier, la municipalité de Saint-Julien occupe le sommet des Appalaches.

Installé le long du chemin Gosford vers 1850, Saint-Julien est le premier lieu d'établissement de colons canadiens-français et irlandais dans le canton.

L'église de Saint-Julien a été érigée en 1912 selon les plans de l'architecte Louis-Napoléon Audet.

L'emblème floral de Saint-Julien est le *Cornus canadensis*, aussi appelé Quatre-temps.

Source : Wikipedia



Bureau municipal

787, chemin de Saint-Julien
Saint-Julien, QC, G0N 1B0

Téléphone : 418-423-4295
Télécopie : 418-423-2384

Courriel : municipalite@st-julien.ca

Inspecteur en bâtiment :
Fernando Rosas (819-434-7323)
St-julien.urbanisme@hotmail.com

Inspecteur en voirie :
Éric Faucher (418-332-5686)

Responsable de la bibliothèque :
Michel Tremblay (418-423-7474)



Le Maire, les conseillers et conseillère, le directeur ainsi que toute l'équipe municipale vous offrent leurs meilleurs vœux pour le temps des Fêtes.

Ils profitent aussi de l'occasion pour vous remercier d'avoir participé au traditionnel social du budget du vendredi 13 décembre dernier. À 20h00, vous avez été nombreux à la petite salle communautaire pour assister au dépôt et à la présentation du budget 2020 de la municipalité.

Pour remercier aussi chaleureusement les Fermières de Saint-Julien qui nous avaient préparé un beau gouter, offert gratuitement par la municipalité aux personnes présentes.

Enfin, félicitation aux deux personnes qui ont gagné les paniers cadeaux offerts en prix de présence aux participants.

Soyez prudents et on se retrouve en janvier !

Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes : veuillez noter que le bureau sera fermé du 21 décembre 2019 au 5 janvier 2020 inclusivement.

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

Janvier	2 ^{ème} lundi du mois	Juillet	1 ^{er} lundi du mois
Février	1 ^{er} lundi du mois	Août	2 ^{ème} lundi du mois
Mars	1 ^{er} lundi du mois	Septembre	2 ^{ème} lundi du mois
Avril	1 ^{er} lundi du mois	Octobre	1 ^{er} lundi du mois
Mai	1 ^{er} lundi du mois	Novembre	1 ^{er} lundi du mois
Juin	1 ^{er} lundi du mois	Décembre	1 ^{er} lundi du mois

Les rencontres auront lieu au bureau municipal, au 787, ch. de Saint-Julien, à 20h00. Et le budget 2021 sera présenté au 794 ch. de Saint-Julien, le 18 décembre 2020, à 20h00.